



BIOCIDE TP2 et TP4

Préparation liquide concentrée à effet curatif
N°AMM transitoire n°8700423

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : liquide fluide
Couleur : jaune orange
Odeur : in situ
pH à l'état pur : 12 à 13
Densité à 20°C : 1,010 à 1,020
Solubilité : totale dans l'eau

CONDITIONNEMENT

Carton 2 x 5L

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE UNIQUEMENT PROFESSIONNEL

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Date de création : 07/10/1996
Date de révision 19 : 09/03/2020

NATURE CHIMIQUE

- Tensio actif cationique : substance active biocide : chlorure de didécyl diméthyl ammonium (CAS 7173-51-5) : 4,5% m/m
- Hydroxyde de sodium
- Tensio actif non ionique
- Sel d'EDTA

USAGES ET PROPRIÉTÉS

IDOS DN est destiné au dégraissage et la désinfection des sols, murs, surfaces et matériels dans les domaines suivants :

Usages ne nécessitant pas d'AMM :

- TP2 : Désinfectants pour les surfaces, matériaux, équipements et mobilier sans contact direct avec les aliments pour animaux.
- TP4 : Traitement bactéricide de locaux et matériel de cuisines centrales collectives, transformation de denrées alimentaires pour la consommation humaine en vue de la remise directe et restauration.
- TP4 : Traitement fongicide de locaux et matériel de cuisines centrales collectives, transformation de denrées alimentaires pour la consommation humaine en vue de la remise directe et de la restauration.

Usages nécessitant une AMM :

- Transformation et commercialisation industrielle et artisanale des produits d'origine animale (P.O.A.) et d'origine végétale (P.O.V.) : boucheries, charcuteries, abattoirs, boulangeries, pâtisseries, conserveries.
- TP4 : animaux domestiques, locaux préparation nourriture, traitement bactéricide.
- TP4 : animaux domestiques, matériel transport nourriture, traitement bactéricide.
- TP4 : locaux de stockage (P.O.A.) et (P.O.V.), traitement bactéricide.
- TP4 : matériel de stockage (P.O.V.), traitement bactéricide.
- TP4 : matériel de transport (P.O.V.), traitement bactéricide.

IDOS DN est conforme aux normes suivantes, à 20°C :

➤ Normes citées dans l'EN 14885 relatives aux antiseptiques et désinfectants chimiques pour les secteurs alimentaire, industriel, domestique et collectivité

En conditions de saleté

BACTÉRICIDES	EN 1276	2% - 5 minutes
	EN 13697	3% - 5 minutes
FONGICIDES	EN 1650	5% - 15 minutes
	EN 13697	4% - 15 minutes
VIRUCIDE sur H1N1	EN 14476	2% - 15 minutes

IDOS DN est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

La quantité de produit dilué par unité de surface est de 30 à 40 ml/m²

MODE D'EMPLOI

- Diluer **IDOS DN**, au moment de l'emploi, (dosage manuel ou avec une centrale de dilution) dans l'eau à 20°C à raison de 30ml par litre d'eau dans le cas de traitement bactéricide et de 50ml par litre d'eau dans le cas de traitement fongicide.
- Appliquer la solution, laisser agir pendant 5 minutes dans le cas de traitement bactéricide et 15 minutes dans le cas de traitement fongicide // Brosser si nécessaire.
- Rincer à l'eau potable dans le cas d'utilisation pour des récipients ou des surfaces susceptibles d'être au contact de denrées alimentaires et contrôler l'efficacité du rinçage à l'aide d'un réactif approprié (papier testeur disponible sur demande).
- Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser ce biocide avec précaution // Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet // Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette // Consulter le centre antipoison le plus proche.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.
- Se conformer aux prescriptions d'entretien recommandées par le fabricant du matériel.
- Faire un essai au préalable afin de vérifier la compatibilité du produit avec la surface à traiter.
- Ne pas utiliser le produit sur les alliages, l'aluminium, le cuivre, le verre, les surfaces peintes.

ÉTIQUETAGE RÉGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- Pas étiquetage
 Étiquetage: SGH05 ; SGH07 ; SGH09 ; H302 ; H314 ; H400.
 Étiquetage additionnel

DANGEREUX. RESPECTER LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.

À dilution à 5% :

- Pas étiquetage
 Étiquetage
 Étiquetage additionnel

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- Non Soumis
 Soumis

CODE DOUANIER

3808.94.10.00